

militaire possède son propre conseil scolaire et ses propres écoles; le programme est conforme à celui de la province où l'école est située. La supervision et l'inspection de ces écoles sont assurées par les autorités provinciales. Environ 15 000 élèves fréquentent les 64 écoles du ministère de la défense tandis que 8 500 autres fréquentent les écoles publiques. Les 11 écoles du ministère en Europe (neuf en Allemagne, une aux Pays-Bas, une en Belgique) comptent 3 800 élèves.

### Dans les Territoires

Deux grandes zones géographiques n'ont pas le statut de province : le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Au Yukon, les écoles sont gérées par le ministère de l'éducation du territoire. Même si la loi reconnaît toujours trois types d'école (publique, séparée, indienne), depuis la fermeture de la dernière école indienne, en 1969, tous les élèves fréquentent des écoles publiques ou séparées. Pour l'organisation scolaire et le programme d'enseignement, le Yukon s'est inspiré du modèle de la Colombie-Britannique.

En 1969, la responsabilité de l'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest, qui appartenait au ministère fédéral des affaires indiennes et du Nord, a été confiée au Conseil territorial. Un programme propre à la région a ensuite été mis au point; il couvre les six années du primaire et quatre années du secondaire.

Bien que, d'une façon générale, l'enseignement relève du ministère de l'éducation des Territoires du Nord-Ouest, des conseils scolaires locaux dans les centres urbains de Yellowknife et de Hay-River jouissent d'une certaine autonomie. Dans les Territoires du Nord-Ouest, seules les collectivités les plus importantes ont des écoles secondaires; des locaux d'habitation sont prévus pour les élèves qui viennent de l'extérieur. En outre, il existe des programmes d'aide pour les élèves du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest qui désirent poursuivre leurs études dans les établissements de niveau post-secondaire situés ailleurs.

### Modes de financement

Pour 1979-1980, les dépenses au titre de l'enseignement primaire et secondaire ont été évaluées à 13 mil-

liards de dollars (1), soit 66,5 p. 100 de l'ensemble des sommes affectées à l'éducation et 5,4 p. 100 du produit intérieur brut.

La charge financière de l'enseignement public, primaire et secondaire, repose sur les municipalités. Celles-ci financent la majeure partie du coût de l'enseignement de base à l'aide des taxes locales sur les biens-fonds et les sociétés. Toutefois, l'expansion prise par les services éducatifs depuis la seconde guerre mondiale a amené d'autres niveaux de gouvernement à participer au financement de l'enseignement public. A la fin des années 40, l'apport des gouvernements provinciaux n'atteignait pas 20 p. 100. Au cours de la décennie suivante, les dépenses d'enseignement ayant presque triplé (en raison de l'accroissement du nombre des élèves, du relèvement des traitements des enseignants, des programmes de construction à grande échelle et de l'accroissement des services spéciaux), les autorités municipales ont sollicité un soutien accru des gouvernements provinciaux. Depuis, les subventions provinciales en faveur des conseils scolaires sont, dans l'ensemble, à la hausse.

La proportion des apports locaux et provinciaux à l'enseignement public varie d'une province à l'autre, puisque chaque gouvernement provincial fixe la mesure de sa responsabilité financière. En 1978-1979, les subventions des gouvernements provinciaux représentaient, en moyenne, 65 p. 100 des dépenses générales nettes au titre de l'enseignement public, avec des niveaux maximaux de 96 et de 92 p. 100 au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, et un minimum de 46 p. 100 au Manitoba.

En fait, une part du soutien provincial des écoles publiques provient du gouvernement fédéral. Le ministère de l'expansion économique régionale, notamment, accorde un appui financier à la construction d'écoles; des contributions proviennent en outre du programme fédéral-provincial d'aide au bilinguisme.

### L'enseignement "post-secondaire"

Jusqu'à il y a vingt ans environ, l'enseignement supérieur était dispensé presque exclusivement par les universités, qui étaient presque toutes

1. Un dollar canadien = 5 francs français et 40 francs belges.